BUROSCOPE
RÉVÉLATEUR DE COMPÉTENCES



Gestionnaire Comptable et Fiscal

Titre professionnel
niveau 5 - Bac+2

Vous souhaitez évoluer dans les métiers de la comptabilité et de la gestion ?

Vous aimez manipuler les chiffres et décoder des textes réglementaires et législatifs ?

LES ⊕ BUROSCOPE

+ Une formation pratique et opérationnelle qui vous permettra d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice du métier
+ L'utilisation de logiciels métier, supports de formation, exercices & études de cas
+ La possibilité d'individualiser votre parcours ou de réaliser votre formation en contrat d'apprentissage

COMPTABILITE - GESTION

Gestionnaire Comptable et Fiscal

Titre professionnel niveau 5 - Bac+2

DUREE

7 mois - 1001 h

dont 30 jours en entreprise à raison de 2 ou 3 jours par semaine

TAUX DE REUSSITE

67%

SESSION(S)

Rennes, dates sur le site du GREF Bretagne

PREREQUIS

+ Formation ou expérience en comptabilité : comptabilité courante, déclaration de TVA simple, lettrage et état de rapprochement bancaire
+ Utilisation des outils informatiques
+ Esprit rigoureux et méthodique

SUITE DE PARCOURS

Le titre permet l'inscription aux épreuves du Diplôme de comptabilité et de gestion (DCG)

DEBOUCHES

Comptable, Collaborateur de cabinet, Responsable comptable, Responsable comptable et financier

CODE(S)

Fiche RNCP 37949

La·le gestionnaire comptable et fiscal est responsable de la tenue de la comptabilité, de la révision et de la clôture comptable, ainsi que des déclarations fiscales attenantes. Elle·il élabore des documents de gestion. Le métier est constitué d'activités d'exécution, de conception et d'organisation.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

+ Déterminer les opérations d'inventaire pour l'arrêté des comptes.
+ Réviser, valider les comptes annuels
+ Établir, contrôler et valider les déclarations fiscales périodiques et annuelles.
+ Analyser les états comptables de synthèse.
+ Établir et présenter des budgets et prévisions financières.

PROGRAMME

L'objectif de la formation est la validation des 3 blocs de compétences constitutifs du titre professionnel "Gestionnaire comptable et fiscal".

BLOC 1 : Établir et présenter les arrêtés comptables périodiques et annuels

BLOC 2 : Renseigner et contrôler les déclarations fiscales

BLOC 3 : Établir et présenter des états prévisionnels de l'activité de l'entreprise

Les compétences visées par les blocs sont détaillées dans le référentiel (REAC) disponible sur le site du ministère de l'Emploi.

MODULES TRANSVERSAUX : Compétences numériques, Soft skills, Égalité professionnelle et Techniques de recherche de stage et d'emploi.

METHODES PEDAGOGIQUES

80 % en présentiel et 20 % en distanciel.

Alternance d'apports théoriques et de mises en pratique.

MODALITES D'EVALUATION

Pendant la formation, des cas pratiques, des questionnements oraux et des QCM évaluent l'acquisition individuelle des compétences.

Pour valider son titre, la·le candidat·e doit :

> réaliser une évaluation passée en cours de formation (EPCF) pour chaque bloc de compétences.
> préparer un dossier professionnel (DP) à partir des missions du stage et des cas réalisés en formation.
> participer à la session d'examen selon les modalités décrites dans le référentiel de certification.

DELAIS D'ACCES

Notre organisme de formation vous répondra le plus rapidement possible (veuillez compter au minimum une semaine) et vous orientera vers la date de début de formation la plus appropriée.

QUALIF Emploi | AVEC LE SOUTIEN DE LA REGION BRETAGNE

Ce document n'est pas contractuel et peut subir des modifications - 23/11/23

2A allée Jacques Frimot - ZAC Atalante Champeaux - 35000 Rennes - 02 99 22 84 84 - www.buroscope.bzh
SAS au capital de 83 200 euros. RCS Rennes B 331 267 765 - SIRET : 331 267 765 000 54 - NAF : 8559A.

BUROSCOPE
RÉVÉLATEUR DE COMPÉTENCES

Votre formation qualifiante chez BUROSCOPE

CANDIDATURE

1. Envoyez votre CV et lettre de motivation à formations@buroscope.fr
2. Participez à une réunion d'information collective et passez les tests de recrutement.
3. Réalisez un entretien individuel pour évoquer votre projet professionnel et votre parcours de formation.

DATES DE SESSIONS

Les dates des prochaines sessions et des réunions collectives sont disponibles sur le site du GREF Bretagne.

LIEU DE FORMATION

BUROSCOPE vous propose l'ensemble de ses formations à **Rennes**.

ADAPTATION DES PARCOURS

Nos parcours sont composés de blocs de compétences intégrant les apports principaux de la formation et de modules transversaux apportant des compétences complémentaires pour l'emploi visé.

Lors du processus de recrutement, nous pouvons envisager avec vous une adaptation du parcours si :

- vous souhaitez vous présenter qu'à une partie des blocs de compétences
- vos compétences actuelles justifient une réduction de parcours
- vous souhaitez intégrer la formation par un contrat d'alternance

ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL

Toutes nos formations incluent des temps d'accompagnement individuel, mis en œuvre par le formateur ou la formatrice référent·e. Ces temps permettent de réaliser un suivi personnalisé et du tutorat.
Cet accompagnement est également l'occasion de vous mettre en relation avec des entreprises.

PUBLIC & FINANCEMENT

Nos parcours sont ouverts à tous les publics et des solutions de financement existent quelque soit votre statut.

• **Demandeur-euse d'emploi & personne de moins de 26 ans** : la région Bretagne finance certains de nos parcours avec le programme QUALIF Emploi. Une aide financière régionale peut également vous être versée pendant la formation. Nombre de place limité. Réponse au plus tard 1 semaine avant le début de la session.

• **Salarié·e** : CPF Transition professionnelle, dispositif « Pro-A », etc. Le délai d'accord peut aller jusqu'à 6 mois en fonction des financeurs.

De nombreux modes de financement existent, n'hésitez pas à nous contacter pour vérifier votre éligibilité.

ACCESSIBILITÉ

Nos bâtiments sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Le cas échéant, une adaptation du poste de travail est étudiée par la référente handicap en lien avec les structures concernées.
Un aménagement d'épreuve peut être demandé si vous êtes reconnu·e travailleur·euse handicapé·e (RQTH) ou présentez un trouble de santé vous invalidant de manière permanente ou temporaire.

HORAIRES DE FORMATION

9h00 - 12h30
13h45 - 17h15

CONTACTEZ-NOUS

02 99 22 84 84
formations@buroscope.fr
www.buroscope.bzh